

Demande de subvention au Fonds communal pour le développement durable

Isolation et remplacement des fenêtres

Attention : Tout projet de transformation, d'agrandissement ou de nouvelle construction doit être soumis séparément à la Police des constructions.

Nous vous prions de ne pas entreprendre de travaux ou d'acquisitions avant que notre accord ne vous soit parvenu.

Conditions pour l'octroi de la subvention

Votre certificat énergétique cantonal des bâtiments CECB® possède une étiquette D, E, F ou G avant travaux oui

Les fenêtres seront de classe d'efficacité énergétique A, B ou C oui

Les fenêtres se trouvent dans des parties du bâtiment qui étaient déjà chauffées dans la situation initiale oui

Les travaux ne sont pas réalisés dans le cadre d'une nouvelle construction, d'un agrandissement ou d'une surélévation non

Coordonnées du demandeur		Auteur du projet	
Nom			
Prénom			
Adresse			
NPA, Localité			
Téléphone			
Email			

Adresse bâtiment

Adresse bâtiment			
Année de construction		No parcelle	
Début et fin prévue travaux			
Coût des travaux			

Date de la demande	Signature

Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le règlement communal et les directives municipales régissant le Fonds du Développement durable téléchargeable sur www.renens.ch/subventions, et s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

Documents à fournir

Avant la réalisation des travaux

- Le devis établi par le(s) fournisseur(s)
- La copie du CECB

Après la réalisation des travaux

- Un certificat d'efficacité énergétique du matériel utilisé par le fournisseur
- La facture finale des travaux
- Une preuve de paiement (p.ex. facture payée, extrait de compte bancaire)
- Une copie de votre carte bancaire (pour le versement de la subvention)

A renvoyer à : Centre technique communal, rue du Lac 14, case postale, 1020 Renens ou ctc@renens.ch

Montant de la subvention	
--------------------------	--